



**Organisateur : Association** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**

**Personne physique**

se déroulant le \_\_\_\_\_ à Ville : \_\_\_\_\_

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le ..... à Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Ci-joint règlement de \_\_\_\_ € pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

**Organisateur : Association** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**

**Personne morale**

se déroulant le \_\_\_\_\_ à Ville : \_\_\_\_\_

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom .....

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) : .....

N° de registre du commerce/des métiers : ..... de .....

dont le siège est au (adresse): .....

ayant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du représentant : .....

CP ..... Ville .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à ..... le .....

Signature

Ci-joint règlement de \_\_\_\_ € pour l'emplacement pour une longueur de \_\_\_\_ mts

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

# BRADERIE VIDE GRENIER de PLEURTUIT du 19/05/2019

## REGLEMENT

- 1) Cette manifestation est organisée par l'A.P.E.L. de l'Ecole Saint-Pierre de Pleurtuit.
- 2) Elle est ouverte à tous. Cependant, pour raison de sécurité, les organisateurs se réservent la possibilité de limiter le nombre d'exposants.
- 3) Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement, de la copie de la carte d'identité (particulier) ou de la carte professionnelle et de l'attestation sur l'honneur ainsi que du présent règlement dûment signé seront prises en compte.
- 4) Le prix de l'emplacement est fixé à 4,50 euros le mètre linéaire pour un particulier et à 7 euros le mètre linéaire pour un professionnel. Un minimum de 2 mètres linéaires est imposé. Un minimum de 5 mètres est nécessaire pour un emplacement avec véhicule seul derrière et un minimum de 6 mètres pour un emplacement pour un véhicule avec remorque.  
Pour les emplacements avec véhicule un supplément de 3 € par véhicule sera demandé.
- 5) Les mineurs souhaitant acquérir un emplacement le feront par l'intermédiaire de leurs parents, qui en demeureront responsables.
- 6) Les objets exposés restent sous l'entière responsabilité des exposants. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte, casse ou vol.
- 7) Les emplacements non occupés à 8 heures le 19/05/2019 pourront être attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises aux organisateurs à titre d'indemnité.
- 8) Passé le 26 Avril 2019, les demandes d'annulation ne donneront lieu à aucun remboursement.
- 9) L'accueil des exposants s'effectuera à partir de 5 heures 30.
- 10) L'accès aux véhicules ne sera autorisé que jusqu'à 9h et que pendant la période de décharge (parc de stationnement réservé aux exposants près de l'accueil).
- 11) Aucun véhicule ne pourra accéder à l'aire de déballage avant 17 heures pour raison de sécurité.
- 12) Des sacs poubelle seront mis à disposition pour le nettoyage des emplacements, qui devront être laissés propres.
- 13) Un contrôle pourra être effectué par les organisateurs en cours de journée.
- 14) Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'exclure tout exposant ne respectant pas ces règles, sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnisation ou prétendre au remboursement de sa réservation. Il en sera de même pour tout exposant pour lequel sa tenue, ses propos ou le contenu de son déballage ne conviendront pas.
- 15) Les exposants professionnels s'engagent à être en règle avec la législation en vigueur.
- 16) L'inscription vaut acceptation du présent règlement.
- 17) Le vendeur a obligation d'occuper l'emplacement qui lui a été attribué à l'exclusion de tout autre.  
A la réservation, l'exposant peut émettre un souhait concernant un emplacement particulier, les organisateurs s'efforceront d'y répondre au mieux, cependant pour des raisons organisationnelles cela ne sera pas toujours possible.
- 18) En cas d'intempéries, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- 19) Il ne sera pas envoyé de confirmation d'inscription ni le numéro de l'emplacement attribué. Celui-ci sera transmis le matin même de la Braderie

Date : .....

Nom : ..... Prénom : ..... Signature :

--